

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Prise en location d'un local situé 5 Avenue du Dr Joseph IMBERT à Arles (13200) destiné au stockage et à la restauration des vestiges du MDAA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la prise en location du local situé 5 Avenue du Dr Joseph Imbert à Arles (13200) destiné aux services du Musée Départemental Arles Antique, sous réserve d'une part, d'un avis conforme du Domaine sur le montant de la redevance et d'autre part, de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires,
- d'autoriser la signature de la convention d'occupation correspondante, pour une durée de 30 mois, renouvelable si besoin est, ainsi que de tout autre document se rapportant à cette location.

La redevance d'un montant mensuel de 3 588 €TTC, soit 43 056 €TTC par an, ainsi que les charges et impôt fonciers en sus et non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**